

DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE D'ÉPINEUIL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2014

Date de Convocation : le 16 mai 2014

Compte-rendu affiché : le 2 juin 2014

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire, ouvre la séance à 20 h 30
Salle du Conseil - Mairie

L'an deux mil quatorze, le mercredi vingt et un mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames FORTINI Maryline – PFLUG Josette – SAVIE EUSTACHE Françoise –
VERZEAUX Véronique – VEYRAT DAL DEGAN Julie
Messieurs BLIN Roger – DAVID Mathieu – LARCHER Georges – LEBEAU Stéphane
– NOUVELOT Didier – REGNIER Claude

Excusés Représentés :

Madame GUDIN DU PAVILLON Monica donne pouvoir à Madame SAVIE
EUSTACHE Françoise
Madame TSCHIRHARDT Maud donne pouvoir à Monsieur DAVID Mathieu
Monsieur LAPORTE Michel donne pouvoir à Monsieur NOUVELOT Didier

Absent Excusé :

Monsieur ATARI Kamel

Madame PFLUG Josette accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Madame le Maire propose à ses collègues de rajouter à l'ordre du jour :

- l'Instauration d'un Régime Indemnitaire – Indemnités d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP) pour les adjoints d'animation ;
- l'Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 89) ;

La proposition est acceptée par les Conseillers.

Les Conseillers ayant reçu le Procès Verbal de la séance du 17 avril 2014, aucune observation n'étant apportée, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

- SERVICE DE L'EAU
- BUDGET
- PERSONNEL
- SITE INTERNET DE LA COMMUNE
- TRAVAUX
- ÉCOLE – PÔLE D'ANIMATIONS
- Recensement de la Population 2015
- QUESTIONS DIVERSES

I/ SERVICE DE L'EAU**1.1/ Contrat d'Exploitation du Service de l'Eau Potable – Délibération n° 035-2014**

Le Contrat d'Exploitation du Service de l'Eau Potable arrive à échéance le 31 mai 2014.

Monsieur TRUCHON Dominique, responsable de la Lyonnaise des Eaux du secteur de l'Avallonnais et du Tonnerrois, propose une prolongation par avenant, de ce contrat pour une durée d'un an. Les modalités d'exécution du marché, la nature et le nombre de prestations demeurent inchangées aux conditions initiales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE cette proposition

AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à cette opération

1.2/ Contrat d'Exploitation du Service de l'Assainissement – Délibération n° 036-2014

Le Contrat d'Exploitation du Service de l'Assainissement arrive à échéance le 31 mai 2014.

Monsieur TRUCHON Dominique, responsable de la Lyonnaise des Eaux du secteur de l'Avallonnais et du Tonnerrois, propose une prolongation par avenant, de ce contrat pour une durée d'un an. Les modalités d'exécution du marché, la nature et le nombre de prestations demeurent inchangées aux conditions initiales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE cette proposition

AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à cette opération

1.3/ Contrôle sanitaire des Eaux destinées à la consommation Humaine**Pour Information**

Deux prélèvements ont été réalisés par les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) le lundi 12 mai 2014, Rue des Fossés et Rue des Cordeliers,

La conclusion sanitaire des deux prélèvements est :

« Tous les paramètres mesurés sont conformes aux exigences de qualité en vigueur ».

II/ INDEMNITÉS D'EXERCICE DES MISSIONS DES PRÉFECTURES (IEMP)

- Délibération n° 037-2014

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret 72-18 du 5 janvier 1972 modifié, relatif à la Prime de Service et de Rendement ;

Vu le Décret 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu le Décret 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 1997 fixant les montant de référence de l'IEMP

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal

DÉCIDE d'instaurer, à compter du 1^{er} juin 2014, l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP) pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires relevant du cadre d'emploi fixé ci-dessous, dans les conditions définies ci-après :

Cadre d'emploi	Grade	Montant annuel de référence	Coefficient maximum
Adjoint d'Animation	2 ^{ème} classe	1 153,00 €	1

Critère : exercer la mission de direction du Pôle d'Animations.

Inscription budgétaire : 1,44 ETP(*) x 1 153,00 € = 1 660,00 €

(*) ETP : Équivalent Temps Complet

CHARGE l'autorité territoriale de procéder, par voie d'arrêté, aux attributions individuelles en fonction de ces modalités et dans la limite du budget voté

III/ ADHÉSION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE

L'ENVIRONNEMENT (CAUE 89) - Délibération n° 038-2014

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Yonne a été créé à l'instigation du Conseil Général en 2010. C'est une association qui répond gratuitement à toute demande auprès de tous les publics du département (collectivités, particuliers, professionnels, association) dans les domaines d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE d'adhérer au CAUE 89 pour la somme de 100,00 € (soit 0,15 € par habitant)

IV/ BUDGET

4.1/ Travaux sur la Cloche de l'Église – Délibération n° 039-2014

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le mécanisme de frappe des heures du clocher de l'Église est hors service depuis la mi-Avril. L'Entreprise Heur'Tech en charge de l'entretien et des dépannages de l'horloge a pu réparer l'angélus qui était bloqué mais a constaté la vétusté du marteau et du moteur pour la frappe des heures. Un devis lui a été demandé.

Monsieur Claude REGNIER, Adjoint aux Finances, propose d'accepter le devis pour un mécanisme neuf et de passer la dépense en investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

ACCEPTE le devis de la SARL CHOMEL – Heur'Tech pour un montant de 645,00 € HT soit 774,00 € TTC

DIT que cette dépense sera inscrite en investissement par prélèvement au fonctionnement

4.2/ Décision Modificative n° 01 : Travaux sur la Cloche de l'Église

Délibération n° 040-2014

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'accepter la Décision Modificative suivante :

DÉPENSES

Opération 53 – Église	+ 800,00 €
023 – Virement vers Investissement	+ 800,00 €
61523 – Entretien de voirie	- 800,00 €

RECETTES

021 – Virement depuis Fonctionnement	+ 800,00 €
--------------------------------------	------------

4.3/ Vidéo Projecteur de l'école

Le vidéo projecteur de l'école acheté en janvier 2010 est tombé en panne et la demande de devis et d'envoi au constructeur pour réparation est payante. Nous avons demandé à l'entreprise qui assure une bonne partie de la maintenance du matériel informatique de la commune son avis sur l'utilité de la réparation. Le technicien émet un doute sur la durée dans le temps de la réparation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de prévoir l'achat de deux vidéo projecteurs afin d'équiper deux classes

CHARGE le maire de demander plusieurs devis

V/ PERSONNEL

5.1/ Prime de déneigement – Délibération n° 041-2014

Cette prime instaurée par délibération n° 040/12 du Conseil Municipal du 30 août 2012, correspond au dédommagement de la disponibilité, à tour de rôle du personnel technique, qu'il y ait besoin de sortir ou pas, les fins de semaine en hiver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE de verser la prime de déneigement aux deux agents de voirie du Service Technique

VI/ SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le coût d'installation d'un site web est de 600,00 € et l'abonnement de 80,00 €/an.

Le Conseil Municipal se donne le temps de tester le nombre de visiteurs internet en commençant par la création d'une page Facebook.

La Commission de communication informera l'ensemble de la population lors de la prochaine publication du bulletin d'info « Épineuil Infos ».

VII/ TRAVAUX

7.1/ Tableau de la Voirie Communale – Délibération n° 042-2014

Afin d'établir la Dotation Globale de Financement aux Communes pour l'année 2013, la Préfecture demande une copie du tableau de classement de la voirie communale ainsi que la délibération le validant. Ce tableau récapitule le linéaire des voiries entretenues par la collectivité et les surfaces correspondantes. Il est strictement identique à celui accepté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 10 juin 2013, mais corrigé des surfaces réenduites depuis lors (Rue des Relichiens et Rue des Poches).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DÉCLARE sincère le tableau joint en annexe, établi par les services techniques de la commune d'Épineuil au mois de mai 2014

VIII/ ÉCOLE – PÔLE D'ANIMATIONS

8.1/ Effectifs de la rentrée scolaire

Madame Julie VEYRAT DAL DEGAN, Adjointe à l'École et au Pôle d'Animations, informe des effectifs de la rentrée scolaire et explique que la Ville de Tonnerre refuse toute dérogation à partir de la rentrée 2014 / 2015 pour les primo entrants. Aucune incidence pour cette rentrée 2014 mais il faudra être vigilants pour les années à venir. Madame le maire fait part d'une rencontre prévue prochainement avec la Maire de Tonnerre à ce sujet.

8.2/ Rythmes scolaires

L'Adjointe à l'École et au Pôle d'Animations informe ses collègues qu'après avoir revu avec les maîtres d'école et les animateurs du Pôle d'Animations le projet voté et délibéré lors du Conseil Municipal du 24 octobre 2013, celui-ci a été validé et envoyé à l'Inspection de l'Éducation Nationale à Avallon.

Il sera nécessaire d'ajuster les horaires du personnel d'animation.

IX/ RECENSEMENT DE LA POPULATION

Notre Commune va réaliser entre le 15 janvier et le 14 février 2015 le recensement de la population et il nous faut nommer un coordonnateur communal.

Madame Josette PFLUG se porte candidate.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **ACCEPTE** la proposition de Madame PFLUG Josette.

X/ QUESTIONS DIVERSES :

- Madame SAVIE EUSTACHE informe que notre agent des finances a eu une petite Pauline. Il lui sera attribuée la somme de 50,00 €.

*Récapitulatif des délibérations prises :***- Délibération n° 035-2014 – I/ SERVICE DE L'EAU**

1.1/ Contrat d'Exploitation du Service de l'Eau Potable

- Délibération n° 036-2014 – I/ SERVICE DE L'EAU

1.2/ Contrat d'Exploitation du Service de l'Assainissement

**- Délibération n° 037-2014 – II/ INDEMNITÉS D'EXERCICE DES MISSIONS
DES PRÉFECTURES (IEMP)****- Délibération n° 038-2014 – III/ ADHÉSION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE 89)****- Délibération n° 039-2014 – IV/ BUDGET**

4.1/ Travaux sur la Cloche de l'Église

- Délibération n° 040-2014 – IV/ BUDGET

4.2/ Décision Modificative n° 01 : Travaux sur la
Cloche de l'Église

- Délibération n° 041-2014 – V/ PERSONNEL

5.1/ Prime de déneigement

- Délibération n° 042-2014 – VII/ TRAVAUX

7.1/ Tableau de la Voirie Communale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30